

VILLE DE MONTPELLIER
**DOSSIER DE
PRESSE**

RÉSEAU
MONTPELLIÉRAIN
**DE CHALEUR ET
DE FROID**
SOURCE DE CONFORT DURABLE



INAUGURATION
CENTRALE DE TRIGÉNÉRATION DE PORT MARIANNE
JEUDI 2 AVRIL 2015



Sommaire

Unique en France, à Montpellier, une centrale à bois produisant chaleur, froid et électricité p 2

**La centrale de trigénération, un nouvel équipement structurant
pour le quartier Port Marianne p 4**

Le fonctionnement de la trigénération au bois p 5

Une réalisation innovante, intégrée à l'Écocité de Montpellier Méditerranée Métropole p 7

Coûts, intervenants et calendrier de l'opération p 8

Les partenaires de l'opération p 9

Contact presse Mairie de Montpellier

Direction de la communication – Service de presse
04 67 34 73 91 – service.presse@ville-montpellier.fr

Unique en France, à Montpellier, une centrale à bois produisant chaleur, électricité et froid

Communiqué de presse de synthèse

A l'initiative de la Ville de Montpellier, en partenariat avec la SERM, Montpellier Méditerranée Métropole, l'Etat, la Caisse des dépôts et l'ADEME, la centrale de trigénération mise en service à Montpellier, dans le quartier Port Marianne, constitue une première en France : elle produit simultanément, à partir du bois régional, trois énergies (chaleur, froid et électricité).

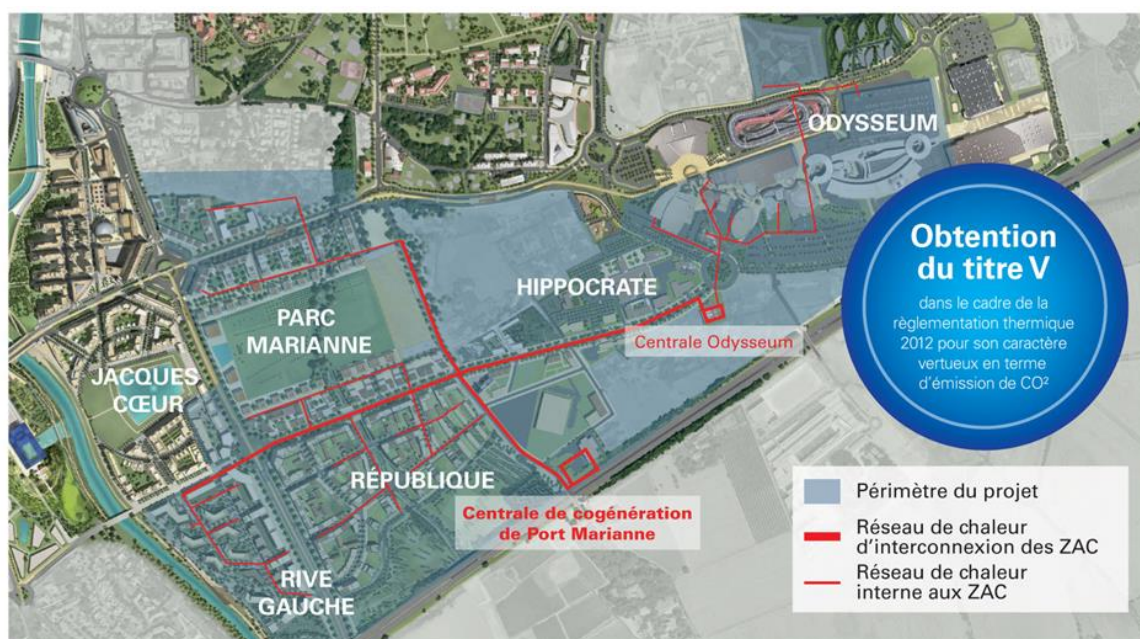
Saluée par le label *Ecocité-Ville de demain*, reçu par Montpellier Méditerranée Métropole pour les opérations de son projet urbain de « Montpellier à la mer » qui s'étend sur les communes de Montpellier, Castelnau-le-Lez, Lattes et Pérols, la centrale dessert 6 quartiers et alimente plus d'un million de mètres carrés de logements, commerces, établissements scolaires, de santé et bureaux.

« Cet équipement remarquable témoigne de notre contribution à la transition énergétique en privilégiant les énergies renouvelables dans la construction ou la rénovation de la ville. Coordinatrice de l'EcoCité, la Métropole s'emploie à développer des équipements durables pour l'avenir de son territoire » précise Philippe SAUREL, maire de la Ville de Montpellier, président de Montpellier Méditerranée Métropole.

La transition énergétique, une nécessité économique, un impératif écologique

Grâce à ce nouvel équipement d'un coût de 15,88M€, et à la modernisation des centrales les plus anciennes, le réseau montpelliérain de chaleur et de froid, conçu et exploité depuis plus de 30 ans par la SERM, et qui dessert aujourd'hui plus de 7000 logements, dépassera largement le seuil des 50% d'énergies renouvelables dans la production.

La Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole sont pleinement engagées dans la transition écologique. Leurs politiques énergétiques ambitieuses menées sur leurs territoires ont déjà produit des résultats très significatifs, tant dans le domaine économique, par des baisses importantes des dépenses d'énergie des bâtiments communaux (- 57 M€ en trente ans), des créations d'emplois, et bien sûr aussi dans la préservation de l'environnement et de la qualité de l'air.



Une rénovation énergétique en cours

A titre d'exemple, plusieurs écoles innovantes produisant plus d'énergie qu'elles n'en consomment (BEPOS) ont été construites à l'initiative de la Ville de Montpellier. Trois d'entre elles sont alimentées en énergie renouvelable par le réseau de chaleur de la Ville concédé à la SERM.

En début d'année, Montpellier Méditerranée Métropole a été labellisée par l'Etat comme collectivité en transition énergétique pour la croissance verte, avec notamment un Plan climat énergie territorial très ambitieux visant à initier sur plus de 1000 logements la rénovation énergétique des copropriétés.



La centrale de trigénération, un nouvel équipement structurant pour le quartier Port Marianne

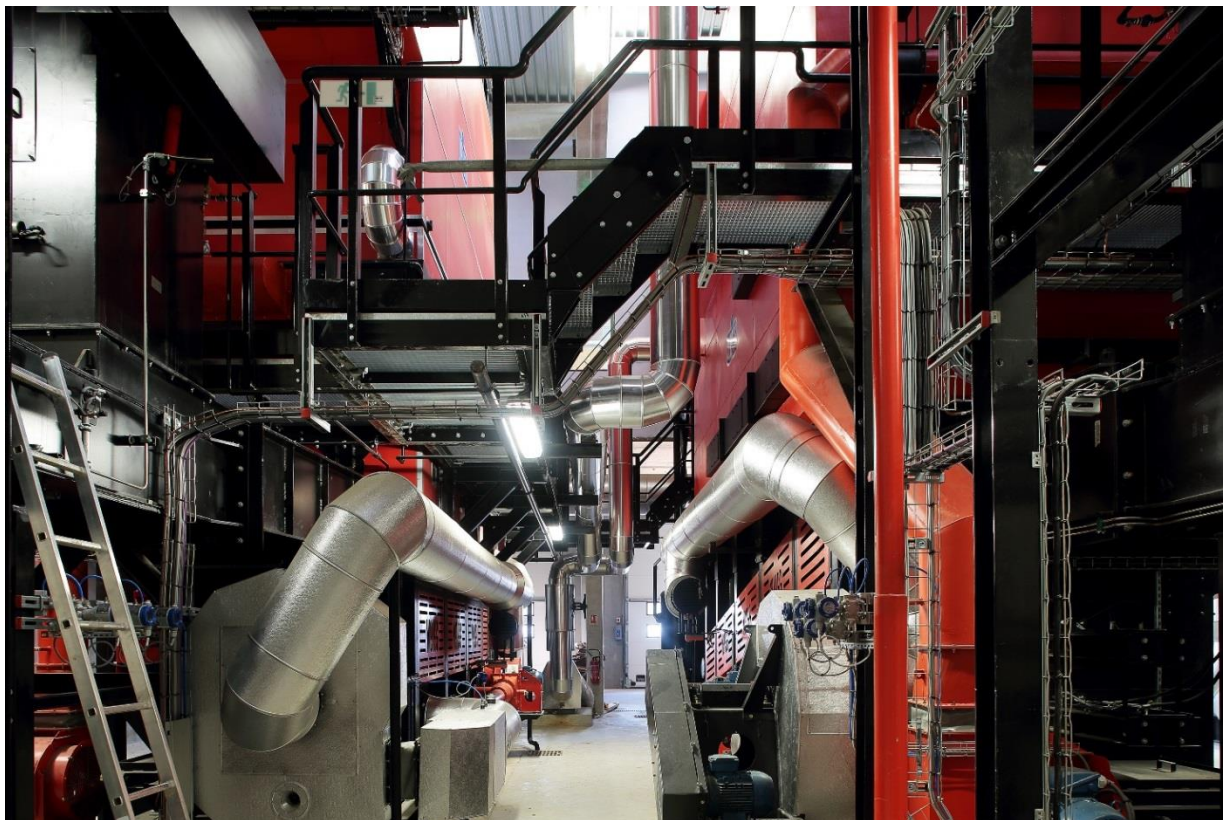
Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid est une réalisation née de la volonté de la Ville de Montpellier de s'engager de manière concrète dans le développement durable de son territoire.

Ce service public local confié à la SERM s'est développé avec succès depuis plus de trois décennies grâce à des réalisations innovantes et performantes en matière énergétiques et environnementales. En valorisant biomasse, biogaz, chaleur perdue, géothermie et soleil, ce réseau urbain est devenu en moins de 10 ans le 1^{er} moteur de développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, en alimentant, au total, plus d'1.3 million de m² de logements, bureaux, commerces, équipements publics.

La nouvelle centrale de trigénération produit simultanément - à partir du bois, issu de la région Languedoc-Roussillon - chaleur, froid et électricité renouvelables pour les écoquartiers de Port Marianne qui à terme compteront 5 200 logements et 600 000 m² de bureaux, commerces et équipements publics.

Cette réalisation totalement inédite en France est la 8^e centrale du réseau montpelliérain de chaleur et de froid.

Installation innovante, elle contribue au respect de l'environnement à l'échelle de la ville et à la réduction des gaz à effets de serre sur les nouveaux quartiers de Montpellier. Port Marianne est déjà un quartier exemplaire en matière de respect de l'environnement.



Chaudières bois de la Centrale

La trigénération au bois

La centrale de trigénération au bois permet de produire :

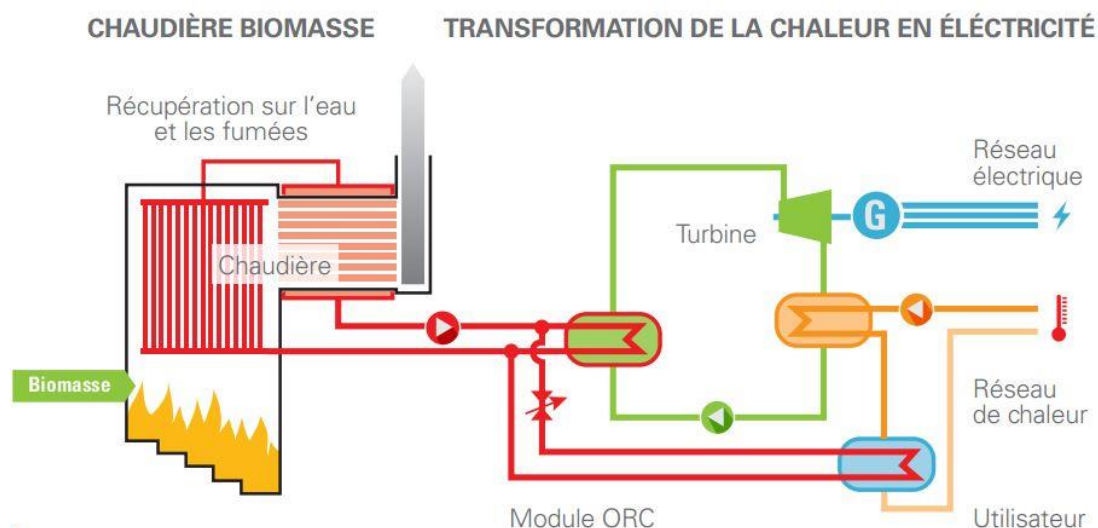
- de façon centralisée (sur place), eau chaude et électricité,
- de façon décentralisée, du froid grâce aux machines à absorption à eau installées dans les immeubles.

Le bois provient de la région Languedoc-Roussillon exclusivement. La chaleur renouvelable permet **d'assurer les besoins en eau chaude sanitaire et de chauffage** des quartiers de Port Marianne, ainsi que les besoins de rafraîchissement des programmes de bureaux et de commerces.

L'électricité verte produite est autoconsommée pour les besoins de la centrale et revendue à un fournisseur d'électricité verte.

La Centrale de trigénération est équipée d'une machine thermodynamique, le module ORC (module à Cycle Organique de Rankine) qui permet des performances exceptionnelles. Ce module ORC transforme la chaleur en électricité. Éprouvée depuis des décennies, la technologie ORC est particulièrement bien adaptée pour valoriser des sources de chaleur à basse température ($< 300^{\circ}\text{C}$) au sein de petites ou moyennes unités de production.

Comment faire de l'électricité avec du bois ?



Contrairement à une cogénération classique, la production d'électricité suivra les évolutions des besoins de chaleur du réseau urbain garantissant un rendement de production exceptionnel :

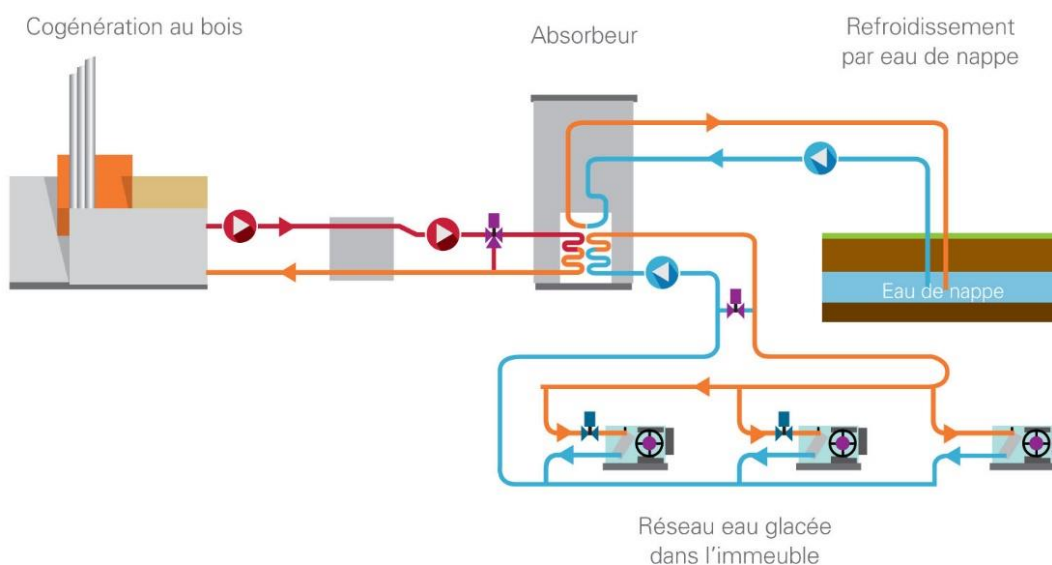
- ✓ Chaufferie au bois de 8,5 MW,
- ✓ Production d'électricité de 700 kWe par turbine alimentée en chaleur renouvelable,
- ✓ Chaufferie au gaz naturel pour assurer l'appoint et le secours,
- ✓ Rendement de cogénération $> 84\%$,
- ✓ Une chaleur renouvelable à plus de 90 % toute l'année,
- ✓ Production de chaleur globalement sans impact carbone (impact faible compensé par l'électricité produite),
- ✓ Économie de carbone de 6 200 t/an.

La chaleur produite est ensuite transportée jusqu'aux immeubles raccordés par un réseau de canalisations enterrées sous la voie publique et relié à des postes de livraison. Ce mode de transport est discret et les pertes thermiques sont très faibles.

Des postes de livraison dans les immeubles permettent :

- ✓ le transfert de la chaleur dans les circuits secondaires de l'immeuble ou de l'équipement concerné pour desservir chaque utilisateur,
- ✓ la production du froid dans les immeubles grâce à des machines à absorption alimentées par le réseau de chaleur,
- ✓ le transfert du froid créé par les machines à absorption à eau chaude.

Comment faire du froid avec de la chaleur ?



Le détail du circuit est consultable dans la plaquette dédiée à l'équipement.

Une réalisation innovante, intégrée à l'Ecocité de Montpellier Méditerranée Métropole

L'Ecocité de « Montpellier à la mer »

L'Ecocité de « Montpellier à la mer », projet urbain pensé et coordonné par Montpellier Méditerranée Métropole, en collaboration avec 4 communes de son territoire, Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier et Pérols, est l'un des 13 lauréats de la consultation nationale lancée par l'Etat. Montpellier, avec l'ensemble des partenaires du projet métropolitain, a été distinguée en 2011 dans la catégorie : *approche écologique globale*.

Elle a récompensé en France des territoires engagés dans une démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine, grâce au programme baptisé « Ville de demain ».

Ce label a pour objectif de soutenir l'investissement dans les villes afin de faire émerger un nouveau modèle urbain et de favoriser un nouveau cycle de villes. Il permet aux collectivités d'obtenir des financements pour développer des actions démonstratrices et exemplaires de ce que sera la ville de demain.

Dans ce cadre, la Ville de Montpellier et la SERM, après une expérience unique de trigénération au gaz sur un réseau urbain, ont réalisé la 1^{ère} centrale de trigénération au bois en Europe à l'échelle de plusieurs quartiers. Le projet a été dimensionné pour optimiser la récupération de chaleur en hiver comme en été afin d'obtenir une efficacité énergétique du procédé de cogénération avec un rendement annuel supérieur à 84 %.

Un système d'échanges d'informations est installé entre la chaufferie centrale et certaines sous stations d'échanges d'immeubles pour optimiser la production, le stockage, la distribution et l'utilisation de l'énergie. Ce système permet de mieux garantir la livraison de chaleur aux abonnés du service et de réduire les pics de consommation d'énergies fossiles.

Le projet présente plusieurs innovations qui ont favorisé le soutien de l'Etat

- ✓ la production d'électricité à partir du bois à cette échelle urbaine,
- ✓ la production de froid à partir de l'énergie renouvelable bois,
- ✓ la priorité donnée à la production de chaleur (1^{ère} cogénération thermique en France),
- ✓ la production simultanée et sur toute l'année d'électricité, de chaleur et de froid renouvelables.

Une solution d'avenir pour réduire les gaz à effet de serre

Grâce à son caractère vertueux en termes d'émissions de CO2 (obtention du titre V dans le cadre de la réglementation thermique 2012), les constructions de ces quartiers bénéficieront d'un véritable atout pour répondre à la norme Bâtiment basse consommation (BBC).



Coûts, intervenants et calendrier de l'opération

Financement

Centrale de trigénération : 15,88 M€

69 % financés par la SERM *dans le cadre de la concession confiée par la Ville de Montpellier*,
31 % financés par l'Etat *dans le cadre de « l'Ecocité-ville de demain », les programmes d'investissements d'avenir, gérés par la Caisse des dépôts et Consignations.*

Réseau de distribution de chaleur et sous stations d'échanges : 5,23 M€

51 % financés par ADEME
49 % financés par la SERM *dans le cadre des concessions confiées par la Ville de Montpellier.*

Les Intervenants

Concédant : Ville de Montpellier
Maître d'ouvrage/ concessionnaire : SERM

- > Architecte : Imagine
- > Maître d'œuvre centrale : SETEC environnement
- > Maître d'œuvre réseau : ALTERGIS

Les entreprises

- > Contrôleur technique : APAVE
- > Coordinateur SPS : Qualiconsult > VRD et espaces extérieurs : GUINTOLI
- > Gros œuvre et aménagements intérieurs : DUMEZ SUD
- > Process bois : WEISS France
- > ORC : ENERTIME
- > Génie climatique : SPIE SUD OUEST
- > Electricité courant fort : CEGELEC
- > Automatisme - GTC : REYES INDUSTRIE
- > Réseau de chaleur : SOGEA SUD
- > Fournisseur de bois : EUROPEENNE DE BIOMASSE
- > Conduite et maintenance : IDEX

Calendrier des travaux :

Démarrage des travaux : fin 2013

Mise en service de la Centrale : février 2015

La SERM, concessionnaire du réseau de chaleur et de froid de la Ville de Montpellier



Société d'économie mixte, la Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine (SERM) aménage, développe et construit depuis 50 ans les projets urbains de la Ville et de Montpellier Méditerranée Métropole (aménagement de quartiers nouveaux, construction d'équipements, développement économique...).

Elle s'est engagée à partir des années 80 dans la mise en œuvre d'une politique de développement durable dès la conception des opérations d'aménagement : création de quartiers à proximité des transports collectifs, mixité des fonctions (habitat, bureaux, commerce) et des types d'habitat, mais également approche énergétique (orientation des bâtiments, confort thermique, utilisation d'énergies renouvelables pour les besoins en chauffage et climatisation...).

Le réseau urbain de chaleur et de froid développé depuis 30 ans par la SERM pour la Ville de Montpellier a nécessité la maîtrise des métiers complexes de l'énergie. Précurseur en matière de développement de réseau, la SERM a croisé, au sein même de la société, les compétences des aménageurs et celles des énergéticiens. Elle a mis en œuvre un réseau urbain fiable, économique et propre garantissant un confort climatique en toute saison.

Mutualiser la production et économiser l'énergie

Le réseau montpelliérain de chaleur et de froid comprend 8 centrales de production (Antigone, Polygone, Odysseum, Richter, Arche Jacques Cœur, Grisettes, Universités) qui fournissent en chaleur et/ou en froid quelque milliers d'usagers par l'intermédiaire de canalisations enterrées sous la voie publique. Il permet de mutualiser la production et distribution de chaleur et de froid et de faire des économies d'énergie.

Les avantages du réseau

- ✓ **Un coût stable et maîtrisé** : la production de chaleur et de froid par le réseau montpelliérain présente un avantage certain au niveau du coût pour l'utilisateur. Les tarifs sont compétitifs par rapport à celui des autres modes de chauffage/climatisation, notamment grâce à la diversité d'énergies utilisées, à la maîtrise des coûts de maintenance et d'entretien des installations et à leur fiabilité.
- ✓ **Des économies d'énergie** : le rendement énergétique des installations est garanti par la SERM qui exploite les centrales et les réseaux de distribution avec des moyens industriels et permet de multiplier par 6 l'énergie produite à partir d'une énergie primaire.
- ✓ **Un confort pour les usagers** : utilisation d'une énergie propre produite par des installations mutualisées et gérées par la SERM. Par ailleurs, le réseau ne présente aucune nuisance (bruit, odeur...).
- ✓ **Un vecteur du développement durable** : la distribution collective de chaleur et froid à partir d'unités de production centralisées permet de recourir massivement aux énergies renouvelables. Ainsi à partir de 2015 le mix énergétique de l'ensemble du réseau urbain de chaleur sera renouvelable à plus de 70 %, une performance exceptionnelle au niveau national.

Contact Presse SERM : Julie Combas - 04 67 13 63 78 julie.combas@serm-montpellier.fr

L'Etat finance une opération de tri-génération particulièrement exemplaire



Une opération qui s'inscrit dans la démarche Ecocité

Dans le cadre de la démarche EcoCité « De Montpellier à la Mer », portée par Montpellier Méditerranée Métropole, 9 actions spécifiques innovantes dans les domaines de la mobilité, de l'énergie et de la « ville numérique » d'un montant total de 32,9 millions d'euros HT, sont à ce jour aidées financièrement par l'État sur le fonds Ville de Demain (Programme des Investissements d'Avenir), à hauteur de 9,6 millions d'euros.

Une demande supplémentaire de 10,9 millions d'euros a été effectuée par la Métropole en fin d'année 2014 et est en cours d'instruction. Elle concerne 10 opérations innovantes et exemplaires de rénovation énergétique de logements collectifs (dont 8 sur des copropriétés), dont le montant total subventionnable se chiffre à hauteur de 31,2 millions d'euros HT.

La réalisation d'une centrale de tri-génération sur le secteur de Port-Marianne est une de ces 9 actions d'ores et déjà intégrées à la convention locale Ville de Demain co-signée le 28 février 2012 par le Président de la Communauté d'Agglomération, la Directrice Régionale de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Préfet de Région Languedoc-Roussillon, ainsi que les maîtres d'ouvrage des différents projets aidés (Ville de Montpellier, SERM, SAAM, Transdev). Le montant de la subvention attribuée à la construction de la centrale est de 4,9 millions d'euros, soit 35 % des dépenses subventionnables (14,7 millions d'euros HT).

Cette aide a été mise en œuvre par la Caisse des Dépôts agissant en son nom et pour le compte de l'Etat au travers du Fonds Ville de demain. L'ADEME, établissement public de l'Etat, finance également la réalisation du réseau de chaleur, à hauteur de 2,6 millions d'euros (soit environ 50 % des dépenses subventionnables).

Avec des objectifs ambitieux...

L'objectif de l'opération tri-génération est de produire : de l'électricité « verte » produite à partir de plaquettes de bois (qui sera revendue sur le réseau public d'électricité), de la chaleur renouvelable permettant d'assurer le chauffage et de répondre aux besoins en eau chaude sanitaire des quartiers de Port Marianne et du froid renouvelable pour les programmes de bureaux et de commerces.

La surface bâtie desservie sera de 600 000 m² à l'horizon 2020, soit 5 200 logements et 300 000 m² de bureaux, commerces et équipements publics. Le secteur concerné comprend Parc Marianne, les futurs îlots Rive Gauche, Mantilla et République, les secteurs Odysseum et Hippocrate ainsi que le futur quartier de la gare TGV.

Les services de l'État, en particulier la DREAL Languedoc-Roussillon et la DDTM de l'Hérault, interviennent localement dans le suivi global de la démarche EcoCité et le suivi technique des différentes actions.

La DREAL assure également le suivi local de la convention financière en lien avec les services de la Caisse des Dépôts et Consignations, et représente notamment le Préfet de Région dans les instances régionales de décision.

C'est conjointement que la DREAL et l'ADEME assurent le suivi des actions liées à la maîtrise de l'énergie. Un suivi spécifique de l'opération tri-génération (rendement de co-génération, production de chaleur renouvelable, origine des plaquettes de bois, bilan économique global de l'opération) sera notamment mis en place tout au long de son exploitation, afin de disposer d'un retour sur cette opération innovante, qui sera utile à la définition de futurs projets équivalents. Cette opération intègre des solutions techniques innovantes et pose des objectifs très ambitieux (rendement de cogénération supérieur à 80 % et production de chaleur renouvelable supérieure à 85 %).

...dans le cadre des orientations du Schéma Régional Climat Air Énergie

Ce projet répond pleinement aux recommandations du Schéma Régional Climat Air Énergie, élaboré par l'État et le Conseil régional et approuvé en avril 2013, en matière d'utilisation des énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur. Il illustre ce que pourrait être l'avenir du développement des réseaux urbains, notamment dans le sud de la France.

Contact Presse Préfecture : Sandrine Bonnamich : 04 67 61 69 41 / sandrine.bonnamich@herault.gouv.fr

EcoCité, un modèle de ville durable pour Montpellier Méditerranée Métropole



La centrale tri-génération au bois est l'une des premières concrétisations de la démarche innovante EcoCité - Ville de demain, menée par Montpellier Méditerranée Métropole à travers son projet *De Montpellier à la mer*. Il développe un urbanisme durable, novateur et ambitieux sur 2 500 hectares et quatre communes (Castelnau-le-Lez, Montpellier, Lattes et Pérols). C'est aujourd'hui l'une des démarches EcoCité les plus avancées en France.

Véritable laboratoire urbain pour construire la nouvelle aire métropolitaine, l'EcoCité articule toutes les composantes du cadre de vie : transports, commerces, logements sociaux, espace de partage et de nature véritablement intégré au tissu urbain...

Le projet EcoCité : vivre ensemble durablement

L'arrivée de la ligne 3 de tramway a été un des déclencheurs du processus de reconquête urbaine permettant à la fois le renouvellement profond du tissu existant, la recomposition et la modernisation des zones commerciales, une première en France. L'introduction de logements autour des stations de transports en commun permet de mettre en place une véritable mixité fonctionnelle et sociale, en modernisant et en complétant les équipements du secteur, tout en intégrant et en valorisant les enjeux environnementaux. Nouvelle façon de vivre ensemble, de cohabiter avec la nature, de se déplacer : le futur est déjà là avec l'EcoCité.

Les actions transversales qui font naître aujourd'hui la Ville durable s'articulent en 6 champs thématiques :

- La performance énergétique et le confort thermique : centrale tri-génération au bois,
- L'eau et l'hydraulique : système de surveillance et gestion en temps réel du risque hydrologique,
- Les mobilités : ligne 4 de tramway, Espace Multimodal des transports de la Métropole de Montpellier,
- Les nouvelles formes de commerce : requalification commerciale *Ode à la mer Acte 1*,
- Les services et usages numériques urbains collectifs pour une ville solidaire : application de gestion des déplacements multimodale,
- Le rapport Ville – Nature et la préservation de la biodiversité traversent l'ensemble des projets intégrés à la démarche EcoCité.

Demain, un enjeu pour Montpellier Méditerranée Métropole et le Parlement des territoires

L'approvisionnement en bois énergie par les hauts cantons ruraux pour alimenter cette nouvelle centrale, en milieu urbain, est un premier acte vers une solidarité à construire et renforcer. Ainsi, la gouvernance énergétique qui sera développée à l'échelle métropolitaine permet d'articuler politiques urbaines, territoire à faibles émissions de gaz à effet de serre et à énergie positive, et développement des territoires ruraux. Les échanges transversaux qu'elle implique trouvent toute leur place dans l'espace de dialogue constitué par le Parlement des territoires.

L'Energie, nouvelle compétence métropolitaine

Montpellier Méditerranée Métropole exerce de plein droit les compétences d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz ainsi que la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur et de froid. Elle a également en charge la contribution à la transition énergétique, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élaboration du plan climat-énergie territorial, la création, l'aménagement et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'électro-mobilité.

Ces évolutions, liées à la réforme territoriale, permettent de centraliser la gouvernance de l'énergie. Autorité organisatrice à des échelles territoriales conséquentes, Montpellier Méditerranée Métropole s'emploie à accompagner la transition énergétique, la réduction du recours aux énergies fossiles et la défense de l'intérêt des consommateurs.

Contact presse : Frédérique Touraine 04.67.13.60.20 / 06.75.92.55.25 f.touraine@montpellier3m.fr

GRUPE



Le groupe Caisse des Dépôts, opérateur du Programme d'Investissements d'Avenir

Le groupe Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 13,7 milliards d'euros du Programme d'Investissements d'Avenir⁽¹⁾ répartis entre la Caisse des Dépôts et sa filiale Bpifrance :

- actions et fonds du PIA 1 : environ 10 milliards d'euros lors du lancement du PIA en 2010 dont le montant global s'élève à 34 milliards d'euros ;
- actions et fonds issus du PIA 2 : environ 3,7 milliards d'euros en 2014 lorsque le PIA s'est vu allouer une enveloppe supplémentaire de 12 milliards d'euros.

Le groupe Caisse des Dépôts a été choisi par l'Etat en raison de son expérience, son expertise sectorielle et ses savoir-faire en matière d'investissement. Il mobilise également ses compétences fondatrices de gestionnaire de confiance pour le compte de tiers et son réseau territorial composé de ses 25 directions régionales, interlocutrices privilégiées des porteurs de projets, des collectivités, des acteurs publics et des investisseurs.

En interne, la mise en œuvre des actions confiées au Groupe s'effectue dans le cadre d'une gouvernance associant toutes les parties prenantes concernées réunies au sein de deux principaux comités : un comité de pilotage stratégique et un comité de pilotage opérationnel.

La mission PIA, directement rattachée à la direction générale, est chargée du pilotage des actions et est l'interlocutrice de référence des instances de gouvernance internes et externes.

Fin 2014, le Groupe gère ainsi une enveloppe globale de près de 10 milliards d'euros⁽²⁾, dont il a engagé plus de la moitié au profit des porteurs de projets.

Chiffres clés 2014 :

- 1^{er} opérateurs de l'Etat (dotation consommable)
- 13,7 Md€ sous gestion
- 8 Md€ engagés par le PIA 1
- 19 Md€ d'effet de levier sur le PIA 1
- 23 000 projets financés



Aujourd'hui, le groupe Caisse des Dépôts est l'acteur majeur du PIA pour l'investissement dans les fonds propres des entreprises et sociétés de projet et, de façon plus générale, dans le financement de long terme des porteurs de projet.

(1) Dont certaines actions et fonds sont en cours de conventionnement. Au 30 juin 2014, près de 10 milliards en gestion.

(2) Dont 3,5 milliards par Bpifrance

L'ADEME

L'ADEME a soutenu le projet de centrale de trigénération de Port Marianne, qui constitue une référence au niveau régional et national. Les particularités de ce projet tiennent à l'utilisation de biomasse, ressource locale et renouvelable, et la mise en œuvre d'un module ORC de la société ENERTIME qui permet la production de chaleur et d'électricité avec de très bons rendements. Enfin, l'installation produit également du froid, c'est pourquoi on parle de trigénération.

L'ADEME a apporté son soutien au projet via une aide financière au réseau de chaleur permettant de desservir de nombreux bâtiments des différentes ZAC du nouveau quartier (création de 9,5 km de réseau d'ici 2022).

Cette aide, attribuée à la SERM au titre du Fonds Chaleur Renouvelable, s'élève à 2 674 620 €.

De plus, l'entreprise ENERTIME fait l'objet d'un accompagnement de l'ADEME depuis plusieurs années dans le cadre de son soutien à la R&D. Enertime a ainsi été lauréat du 6ème AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) ADEME Total sur l'efficacité énergétique avec son module ORCHID 1MW. La mise en place du module sur le projet de trigénération de Port Marianne constitue une application innovante à l'échelle d'un quartier, et devrait faciliter le développement en France et à l'export des produits ENERTIME.

Enfin, l'ADEME, dans le cadre de son accompagnement, suivra avec attention les résultats de performance réels obtenus sur l'installation, permettant de valider les performances du système.

Le Fonds Chaleur Renouvelable

Engagement majeur du Grenelle Environnement, le Fonds Chaleur a pour objectif de développer la production de chaleur à partir des énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire thermique...). Il est destiné à l'habitat collectif, aux collectivités et à toutes les entreprises (agriculture, industrie, tertiaire). La gestion de ce fonds (1,2 milliard d'euros sur 5 ans) a été confiée à l'ADEME. Le Fonds Chaleur contribue aux objectifs du Paquet européen climaténergie qui consistent à porter la part des EnR à 23 % de la consommation énergétique nationale d'ici 2020. Il finance les projets de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire...), tout en garantissant un prix inférieur à celui de la chaleur produite à partir d'énergies conventionnelles. Il a également pour objectif de favoriser l'emploi et l'investissement dans ce secteur, il devrait permettre la production supplémentaire de 5,5 millions de tep de chaleur renouvelable ou de récupération à l'horizon 2020. (1 tep : tonne équivalent pétrole = 11 630 kWh)

Contact ADEME LR : jean-francois.niveleau@ademe.fr

Contact Presse ADEME LR : Hubert Pscherer - 04 67 99 89 71 hubert.pscherer@ademe.fr

